

610695205

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE



E/CN.14/L.218  
11 Février 1965

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

DOCUMENTS OFFICE  
**FILE COPY**  
NO TO BE TAKEN OUT

DECLARATION GENERALE  
DU REPRESENTANT DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
A LA SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire exécutif,  
Messieurs les Délégués et Observateurs,

Le Directeur général du Bureau international du Travail, M. David A. Morse, m'a chargé d'exprimer à la Commission économique pour l'Afrique les voeux les plus chaleureux et les plus sincères de l'Organisation que je représente pour le plein succès des travaux de la septième session. Je tiens aussi à associer l'Organisation internationale du Travail d'une part à l'hommage rendu par les orateurs précédents au Président et aux Vice-Présidents de cette réunion, d'autre part aux remerciements à l'adresse des autorités et du peuple de la République du Kenya et de la Cité de Nairobi. Mon Organisation se joint également aux souhaits de bienvenue qui ont marqué l'entrée officielle de nouveaux Etats africains indépendants au sein de la Commission économique pour l'Afrique siégeant en session plénière.

Depuis la sixième session de la Commission l'an dernier à Addis Abéba, deux faits d'importance primordiale sont à signaler en ce qui concerne les activités de l'OIT sur le continent africain: la deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT s'est tenue à Addis Abéba du

30 novembre au 11 décembre 1964; un Bureau de l'Organisation internationale du Travail a été effectivement installé à Addis Abéba en vue d'assurer en particulier une liaison étroite et constante avec la Commission économique pour l'Afrique ainsi d'ailleurs qu'avec d'autres institutions africaines, notamment l'Organisation de l'Unité Africaine. A celà, il convient d'ajouter que la Conférence internationale du Travail, réunie à Genève en sa 48ème session en juin-juillet 1964, a adopté à l'unanimité, par acclamation, une Déclaration concernant la politique d'"apartheid" de la République sud-africaine et elle a approuvé un Programme de l'OIT pour l'élimination de l'"apartheid" dans le domaine du travail en République sud-africaine.

Plus de 180 délégués et conseillers techniques représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 35 Etats, une délégation tripartite du Conseil d'administration du BIT, des observateurs d'un certain nombre de pays non-africains, les représentants ou observateurs de toute une variété d'organisations internationales, soit intergouvernementales, soit professionnelles d'employeurs et de travailleurs, soit directement intéressées aux questions figurant à l'ordre du jour, ont participé aux travaux de la Deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT. Outre le débat substantiel qui s'est instauré sur la base du rapport présenté par le Directeur général du BIT et au cours duquel ont été discutés les problèmes majeurs que pose l'évolution politique, économique et sociale de l'Afrique, deux questions techniques ont été étudiées d'une manière approfondie: l'emploi et les conditions de travail des femmes africaines; les méthodes et principes de réglementation des salaires. La Conférence a adopté des rapports et des résolutions sur les sujets techniques. Elle a aussi adopté des résolutions sur d'autres questions telles que le chômage et le sous-emploi en Afrique, le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin, les conditions de travail des employés de maison, l'élimination de toutes les formes de discrimination, en particulier la discrimination raciale, les

relations entre l'OUA et l'OIT, le recrutement de fonctionnaires africains et les activités régionales de l'OIT. Toutes ces conclusions doivent être maintenant soumises en premier lieu au Conseil d'administration du BIT, qui décidera de la suite à leur donner. D'ores et déjà l'assurance peut être fournie que les délibérations de la Conférence régionale, qui ont permis de prendre le pouls de l'Afrique dans le domaine de compétence de l'OIT, inspireront largement la poursuite et le développement des activités de mon organisation au service de ses Etats Membres sur le continent africain, "dans les voies qui mènent vers une unité, une prospérité et une liberté plus grandes" selon l'expression employée par le Directeur général du BIT dans la réponse qu'il a faite à la discussion de son rapport.

Pour ce qui est de la coopération entre la CEA et l'OIT, il m'est particulièrement agréable de souligner, qu'une ère de relations encore plus fructueuses que par le passé semble être ouverte à la suite d'une série de décisions et de mesures récemment prises de part et d'autre et d'un commun accord. Le Secrétaire exécutif de la CEA a déjà porté à la connaissance de la Commission, dans sa déclaration introductive, que des dispositions ont été mises en vigueur afin de renforcer les liens et la collaboration entre l'OIT et la CEA. Le Directeur général du BIT m'a demandé de mettre en relief devant cette assemblée le vif désir de l'OIT de travailler en intime et permanente association avec la CEA.

Dans la déclaration du représentant de l'OIT à la précédente session de la Commission, il était fait mention de la prochaine ouverture à Addis-Abéba d'un Bureau de liaison de l'OIT avec la Commission économique pour l'Afrique. C'est maintenant chose faite. Depuis le début du mois de juillet 1964, des fonctionnaires du BIT sont en poste à Addis-Abéba et cette équipe se renforce grâce au transfert progressif de Dar-es-Salam à Addis-Abéba des ressources affectées au Centre d'action du BIT pour l'Afrique orientale, transfert opéré avec l'assentiment des deux gouvernements le plus directement en cause à

savoir ceux de la Tanzanie et de l'Ethiopie. Enfin, pendant et après la deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT, des consultations au niveau le plus élevé se sont déroulées entre la direction du BIT et celle du Secrétariat de la Commission afin de déterminer les modalités d'une coopération systématique, permanente et concrète, une fois mis en place les moyens assurant des relations étroites et continues entre les deux organisations. De tels arrangements auront certainement pour effet de renforcer la coordination des efforts, d'assurer la complémentarité des activités entreprises sur la base des priorités réelles, en un mot de rendre plus efficace l'action menée au service d'une cause commune, celle de l'Afrique.

Je voudrais, Monsieur le Président, dire quelques mots des principaux domaines dans lesquels l'OIT et la CEA pourraient immédiatement conjuguer leurs activités pour leur bénéfice mutuel. Il y a d'abord le vaste champ du développement des ressources humaines qui occupe une place majeure dans les programmes de l'OIT. Les problèmes de main-d'oeuvre, qu'il s'agisse de la planification de la main-d'oeuvre ou de la formation, notamment la formation professionnelle, devraient préoccuper tous ceux qui ont la charge de préparer et de réaliser le développement économique et social, au niveau national, sous-régional ou régional. L'expérience et la compétence de l'OIT à cet égard sont largement reconnues; elles sont à la disposition des pays africains pris individuellement et de la Commission dans son ensemble. Mon Organisation estime qu'une très haute priorité devrait être accordée à la planification de la main-d'oeuvre comme élément d'une planification intégrée, incluant l'économie, la main-d'oeuvre et l'éducation. Quant à l'importance de l'éducation et de la formation elle est généralement admise, sans cependant que des mesures adéquates soient toujours prises pour assurer un équilibre entre les investissements matériels et la formation des ressources humaines correspondant quantitativement et qualitativement aux besoins d'une politique rationnelle de développement.

L'industrialisation est un autre domaine qui se prête à une action concertée de l'OIT et de la CEA. La promotion de l'artisanat et des petites industries, la formation professionnelle et technique du personnel des entreprises à tous les niveaux, y compris les cadres de la maîtrise et de la

direction ainsi que les employés de bureau, retiennent l'attention agissante de l'OIT. Mon Organisation se félicite d'avoir été associée aux missions de coordination industrielle de la CEA et d'avoir participé à la Conférence sur la coordination industrielle en Afrique de l'ouest (Bamako, octobre 1964). Parmi les autres sujets relevant de l'industrialisation et à propos desquels l'OIT serait susceptible d'apporter une utile contribution, je me bornerai à citer les implications sociales des changements technologiques, la sécurité et l'hygiène du travail, le vaste champ de la sécurité sociale, etc.

Quels que puissent être les progrès de l'industrialisation, personne ne met en doute l'importance que le développement rural conserve dans les pays d'Afrique. L'OIT et la CEA partagent l'opinion que toutes les activités dans ce domaine exigent des travaux de recherches poussés et que la méthode dite du développement rural intégré offre les meilleures garanties de succès. Nous pensons que la combinaison des ressources de la CEA, de l'OIT et d'autres organisations soeurs telles que la FAO, l'UNESCO, l'OMS et d'autres encore devrait permettre, avec le concours des gouvernements et des populations directement intéressés, d'aboutir à des résultats concrets dans nombre de régions. C'est pourquoi mon Organisation suit avec attention des projets de la CEA comme le projet pilote engagé dans trois pays d'Afrique occidentale sans accès à la mer, soit le Mali, le Niger et la Haute-Volta, et cela d'autant plus que nous avons aussi en cours d'exécution dans la zone considérée des projets visant au développement rural. La coordination des diverses activités, grâce à des consultations tant au stade de la conception qu'au stade de l'exécution, ne peut qu'augmenter la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble.

L'Organisation internationale du travail souligne constamment la nécessité de réserver une place de choix aux objectifs sociaux dans toute politique de développement. Bien entendu, le réalisme exige qu'un ordre de priorité soit établi entre ces objectifs, en tenant compte des besoins les plus fondamentaux et des ressources disponibles dans chaque cas. Mais nul ne contestera à notre époque que le développement économique doit être organisé de manière à permettre, par exemple, d'atteindre et de maintenir un niveau élevé d'emploi ou de garantir une répartition plus équitable de

revenus croissants. C'est dans cette optique que les problèmes du développement économique sollicitent de plus en plus impérieusement l'attention de mon Organisation. Et du fait de sa structure tripartite, qui la met dans une position privilégiée pour saisir et donner forme aux aspirations du monde du travail, l'OIT semble en mesure d'apporter un concours particulièrement précieux aux planificateurs du développement économique et social sur des matières telles que les problèmes et les politiques de l'emploi, les politiques des revenus et des salaires, l'organisation des relations de travail, la productivité, etc.

Cet exposé général, Monsieur le Président, ne saurait prétendre épuiser les raisons qui rendent désirable et même nécessaire une collaboration aussi permanente et profonde que possible entre la CEA et l'OIT. Je me réserve de revenir en détail sur certains points d'intérêts communs lorsque l'occasion se présentera en commission ou en séance plénière. Néanmoins, il me paraît approprié d'appeler l'attention de cette assemblée sur le rôle important que peuvent jouer les organisations professionnelles, patronales et syndicales, au niveau national et au niveau international, dans la planification du développement et, plus encore, dans la réalisation des plans adoptés. La rapidité du progrès économique et social dépend de la mesure dans laquelle on a réussi à mobiliser toutes les forces vives de la nation. Cette mobilisation est assurément plus aisée lorsque les intéressés, tous les intéressés, ont été associés à tous les stades de l'élaboration et de l'exécution du plan national. Comme l'a fait remarquer le Directeur général du BIT à la récente Conférence régionale africaine de l'OIT: " La planification du développement n'est pas uniquement une opération technique; il s'agit aussi d'une action politique. Un plan ne sera valable que si les milieux et les individus dont les efforts sont le garant du succès auront accepté ce plan et s'y conformeront. Tous devront consentir certains sacrifices, mais, le plus souvent, ils n'y seront disposés que s'ils souscrivent aux objectifs du plan en ayant l'assurance que les charges seront équitablement réparties et que l'intention est bien d'atteindre ces objectifs... En bref, il s'agit de tout le problème du contrôle démocratique et de la participation du peuple à ce qui est la préoccupation fondamentale de la nation, à savoir le développement économique".

L'an dernier, en pareille occasion, Monsieur le Président, j'avais conclu ma déclaration au nom de l'OIT en attirant l'attention sur la nécessité de prendre dûment en considération le facteur humain dans la planification du développement économique, qu'il s'agisse de la définition des objectifs ou, enfin et surtout, de la mise en oeuvre des plans. Comme vous le savez, mon Organisation mène inlassablement depuis près d'un demi siècle le combat pour la réalisation d'un idéal de paix fondé sur la justice sociale. Il est réconfortant de relever que le Dr. Kenneth Kaunda, l'éminent Président de la République de Zambie, s'adressant en personne à la deuxième Conférence régionale africaine de l'OIT le 9 décembre 1964, alors que son pays venait d'être admis au sein de l'OIT le 3 décembre, a tenu à souligner vigoureusement la primauté de l'homme et à s'associer expressément à la foi de l'OIT dans l'importance de l'homme. Selon ses propres termes: " Nous semblons tous collectivement, nous êtres humains si pressés de nous développer que nous risquons de laisser l'homme à la traîne, de perdre la conscience de l'importance de l'homme, d'oublier que tout ce que nous essayons de faire dans la vie tourne autour de l'homme. Or, dès l'instant où vous négligez l'homme pour ne voir que la masse sans lui, tout ce que vous entreprenez ne peut que déboucher sur le néant. Car si vous laissez l'homme à l'arrière plan dans les affres de l'égoïsme et de l'isolement, tout ce que vous ferez, c'est évident, sera parfaitement vain, pour la simple raison - je le répète, amis, concitoyens du monde - que tout ce que nous faisons dans la vie est axé sur l'homme".

C'est sur cet appel si chargé de sens et de sagesse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que je voudrais terminer mon intervention, en renouvelant, au nom de l'Organisation internationale du travail et en mon nom personnel, le souhait que la septième session de la Commission économique pour l'Afrique marque une étape importante dans la promotion de la prospérité, du mieux-être et de la dignité des pays et des hommes de l'Afrique.